

RAPPORTS AVEC LE PREMIER MINISTRE

Chef d'État à l'écart de la politique, le gouverneur général, à l'instar du monarque, doit être tenu au courant de toutes les questions importantes touchant le gouvernement du pays (selon le type de rapports qu'il aura personnellement noués avec le premier ministre, celui-ci pourra le consulter) ; de plus, il a parfaitement le droit de servir des mises en garde au premier ministre, lequel n'est évidemment pas obligé d'en tenir compte. Il est difficile d'évaluer le rôle du gouverneur général sur ce plan, d'autant plus qu'il est fonction des liens entre les personnes directement concernées ; d'un certain point de vue, l'utilité du rôle du gouverneur général auprès du premier ministre est limitée du fait que, contrairement au monarque, il n'occupe pas à vie une fonction héréditaire, mais est nommé pour un terme de cinq à sept ans. Or, il peut facilement se faire, s'il y a changement du parti au pouvoir, que ce soit par suite d'une recommandation du principal adversaire du premier ministre que le gouverneur général en poste occupe ses fonctions. Il n'en reste pas moins que pour certains premiers ministres, le gouverneur général a été un confident précieux, et que, d'une façon générale, la fonction elle-même contribue de façon inappréciable à cultiver la foi dans l'unité nationale et dans l'intégrité du gouvernement.

Il s'est trouvé des occasions, mais très peu fréquentes au cours de l'histoire, où le gouverneur général est intervenu directement dans le processus gouvernemental. La seule circonstance de nos jours qui pourrait exiger son intervention directe est liée à sa responsabilité de veiller à ce que le pays ne reste pas sans premier ministre. Tous les partis politiques ayant un chef désigné, trouver un premier ministre ne pose généralement pas de problème, car si le parti au pouvoir est renversé en Chambre, le gouverneur général peut faire appel au chef d'un parti d'opposition. Toutefois, si le premier ministre vient à décéder, lui trouver un successeur peut s'avérer plus délicat. Il peut aussi arriver que, à la suite d'élections générales qui auraient donné aux trois ou quatre partis en Chambre un nombre à peu près égal de députés, il ne soit pas facile de trouver un premier ministre en mesure de rallier une majorité.

En fait, la situation ne s'est encore jamais présentée au Canada et, depuis le début du siècle, aucun gouverneur général n'a eu de mal à trouver un premier ministre. Toutefois, bien qu'il soit également rare qu'un gouverneur général refuse de suivre l'avis du premier ministre, le fait s'est produit en 1926, ce qui engendra une crise où, selon la plupart des experts en droit constitutionnel, le gouverneur a agi correctement. Le gouverneur général, chef de l'État au-dessus des partis, symbolise la nation. Comme une soupape de sûreté qui demeure inutilisée tant que tout va bien, ses pouvoirs n'en continuent pas moins d'exister.